



Contrat de fusion des paroisses de Diesse et de Nods

En vertu des articles 4c, alinéa 1, lettre b, 4e et 23, alinéa 1, lettre e de la Loi du 16 mars 1998 sur les communes (LCo 170.11), en relation avec l'article 2 de l'Ordonnance du 16 décembre 1998 sur les communes (OCo, 170.111), les électrices et électeurs de la Paroisse réformée de Diesse et de la Paroisse réformée de Nods adoptent le contrat de fusion suivant ;

1. Généralités

But

Art. 1

La Paroisse réformée de Diesse et la Paroisse réformée de Nods conviennent de se regrouper pour former une nouvelle entité.

Contenu du contrat

Art. 2

Le présent contrat règle les modalités et l'exécution de la fusion. Il règle notamment les points suivants :

- a) Le nom de la nouvelle paroisse,
- b) Le tracé des nouvelles limites de la paroisse,
- c) Le calendrier, le déroulement et l'exécution de la fusion des paroisses réformées de Diesse et de Nods,
- d) Les grandes lignes de l'organisation de la nouvelle entité après la fusion,
- e) Les organes et le personnel de la nouvelle paroisse,
- f) La compétence de poursuivre les affaires pendantes des paroisses contractantes,
- g) La compétence d'approuver les derniers comptes annuels des paroisses contractantes.

Devoir de fidélité

Art. 3

¹ Les paroisses contractantes renoncent à tout acte contrevenant au présent contrat.

² Les Conseils de paroisse des paroisses contractantes s'engagent en particulier à ne pas modifier les rapports de service du personnel. Les parties s'engagent à ne procéder qu'avec leur consentement mutuel.

³ Ils s'informent mutuellement notamment avant

- a) De s'engager à assumer de nouvelles tâches,
- b) De modifier des affiliations et des rapports de collaboration ou autres formes de coopération inter paroissiale,
- c) D'effectuer des investissements importants.

2. Nom, territoire et limites de la paroisse fusionnée

Nom de la paroisse

Art. 4

La paroisse réformée issue de la fusion porte le nom de « **Paroisse réformée du Plateau** ».

Territoire

Art. 5

La nouvelle Paroisse réformée du Plateau englobe le territoire et les membres des anciennes paroisses réformées de Diesse et de Nods (englobant les communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods).

Limites paroissiales

Art. 6

¹ Les limites communes aux collectivités contractantes sont supprimées. Pour le reste, les limites de la paroisse nouvellement créée correspondent à celles des paroisses supprimées.

² Une représentation cartographique du tracé des limites de la nouvelle entité figure à l'annexe 1.

3. Scrutin et mise en œuvre

Modalité du scrutin

Art. 7

¹ Le présent contrat de fusion et le règlement d'organisation de la nouvelle Paroisse réformée du Plateau sont soumis au corps électoral des paroisses contractantes lors d'assemblées de paroisses simultanées.

² Les assemblées de paroisse ayant à prendre position sur le contrat de fusion et le règlement d'organisation ont lieu le même jour dans les paroisses contractantes.

³ Si l'issue du vote est positive dans les deux paroisses, celles-ci sont liées par le contrat de fusion jusqu'à l'entrée en force de la nouvelle paroisse.

⁴ Si le nouveau règlement d'organisation est rejeté par une ou par les deux assemblées de paroisses, les conseils des paroisses contractantes soumettent au corps électoral un règlement d'organisation remanié avant la date prévue de la fusion.

Date et effet de la fusion

Art. 8

¹ La fusion des paroisses de Diesse et de Nods entre en force au **1er janvier 2026** sous réserve de l'approbation par l'organe compétent du canton de Berne.

² La nouvelle Paroisse réformée du Plateau succède aux paroisses contractantes à la date de l'entrée en force de la fusion (succession globale).

³ A partir de l'entrée en force de la fusion, la nouvelle Paroisse réformée du Plateau répond seule, à l'égard des tiers, des engagements pris par les paroisses contractantes. Les dispositions relatives à la responsabilité selon les normes supérieures sont réservées.

Mise en œuvre

Art. 9

¹ Les Conseils de paroisse des paroisses contractantes veillent jusqu'au 31 décembre 2025 à la mise en œuvre du présent contrat.

² Ils sont notamment responsables du respect du calendrier convenu et veillent à l'information adéquate du public.

³ Après le 1er janvier 2026 cette tâche incombera au Conseil de paroisse de la nouvelle Paroisse réformée du Plateau.

4. Statut des collectivités indirectement concernées

Charte de collaboration inter-paroissiale (Lac en ciel)

Art. 10

La nouvelle Paroisse réformée du Plateau succède aux paroisses contractantes dans la charte de collaboration signée en novembre et décembre 2019 avec la Paroisse réformée de La Neuveville.

5. Organisation de la nouvelle entité après la fusion

Organisation

Art. 11

¹ Les organes de la nouvelle Paroisse réformée du Plateau sont :

- a) Les ayants droit au vote
- b) Le Conseil de paroisse et ses membres, dans la mesure où ceux-ci ont un pouvoir décisionnel¹,
- c) Les commissions dotées d'un pouvoir de décision

¹ Selon entente entre les deux Conseils de paroisse, il est convenu que pour la première législature de 4 ans, le Conseil de paroisse est composé de 4 membres provenant du territoire de la paroisse de Diesse et de 3 membres provenant de la Paroisse de Nods

- d) L'organe de contrôle des comptes
- e) Le personnel habilité à représenter la paroisse.

² Pour le surplus, l'organisation de la nouvelle paroisse est régie par le nouveau règlement d'organisation de la Paroisse réformée du Plateau.

6. Organes et personnel

Organes

Art. 12

¹ La période de fonction des organes des paroisses contractantes prend fin lorsque la nouvelle Paroisse réformée du Plateau a désigné ses organes conformément aux dispositions de son règlement d'organisation.

² Les organes des paroisses contractantes exercent leurs compétences, dans le cadre des anciennes limites paroissiales, jusqu'à la désignation des organes de la nouvelle Paroisse réformée du Plateau. Les réglementations dérogatoires du présent contrat de fusion et du nouveau règlement d'organisation de la nouvelle Paroisse réformée du Plateau sont réservées.

³ Après l'approbation du présent contrat par l'organe compétent du Canton de Berne, sont élus, en conformité avec le règlement d'organisation de la nouvelle Paroisse réformée du Plateau à la date de la fusion (art. 8) :

- a) Le président ou la présidente du Conseil de paroisse de la nouvelle Paroisse réformée du Plateau ;
- b) Les membres du Conseil de paroisse de la nouvelle Paroisse réformée du Plateau.

⁴ Les paroisses contractantes forment une circonscription politique pour les élections au sens de l'alinéa 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des paroisses contractantes.

⁵ Les autres organes de la nouvelle Paroisse réformée du Plateau sont élus après la fusion entrée en force en conformité avec le nouveau règlement d'organisation de la Paroisse réformée du Plateau.

Personnel, caisse de pension

Art. 13

¹ Le personnel des paroisses contractantes est transféré à la Paroisse réformée du Plateau nouvellement créée. Le traitement du personnel est garanti jusqu'au 31.12.2026.

² Cas échéant, les membres du personnel sont affiliés à la caisse de pension à laquelle ils étaient affiliés jusqu'à présent.

7. Compétence de poursuivre les affaires pendantes

Affaires pendantes

Art. 14

La nouvelle Paroisse réformée du Plateau poursuit les affaires des paroisses contractantes qui sont pendantes à la date de la fusion.

8. Comptes annuels et budget

Approbation des derniers comptes

art. 15

¹ L'examen des comptes annuels de 2025 des paroisses contractantes est effectué par les organes de vérification des comptes des paroisses contractantes qui étaient compétents jusque-là.

² L'approbation des comptes annuels de 2025 des paroisses contractantes a lieu après la fusion. Elle incombe à l'organe compétent de la nouvelle Paroisse réformée du Plateau.

Budget

Art. 16

¹ Le budget du compte de résultats pour l'année 2026 et le plan financier pour les années 2026 à 2031 sont préparés par les conseils de paroisse des paroisses contractantes réunis.

² Les corps électoraux des paroisses réformées de Diesse et de Nods arrêtent ensemble, avant la fusion, le budget et le compte de résultats ainsi que la quotité d'impôt pour l'année 2026 selon les dispositions du règlement d'organisation de la Paroisse réformée du Plateau.

³ Pour l'arrêté au sens de l'alinéa 2, les paroisses contractantes forment une circonscription réunissant tous les ayants droit au vote des paroisses contractantes.

9. Dispositions transitoires et finales

Effets du contrat

Art. 17

¹ Le présent contrat déploie ses effets dès son acceptation par les assemblées des paroisses réformées de Diesse et de Nods, sous réserve de son approbation par l'organe compétent du canton de Berne.

² En cas de rejet du contrat par une ou par les deux paroisses, celui-ci ne déploie pas d'effet et les paroisses ne sont pas liées par le contrat.

Droit applicable

Art. 18

Les dispositions du Code des obligations (CO, RS 220) relatives à la société simple (art. 530 et suivants) sont applicables par analogie aux questions non résolues dans le présent contrat.

Répartition des frais

Art. 19

Les frais liés à l'exécution du présent contrat sont pris en charge par la nouvelle Paroisse réformée du Plateau.

Situation en cas de Litiges

Art. 20

Les éventuels litiges découlant du présent contrat sont tranchés par le préfet ou la préfète désigné(e) par le droit cantonal.

Entrée en vigueur

Art. 21

¹ Le présent contrat entre en vigueur dès son approbation par l'organe compétent du canton de Berne.

² Les paroisses contractantes sont liées par les obligations réciproques résultant du contrat dès l'acceptation de ce dernier par les corps électoraux.

Annexes et pièces jointes

Art. 22

¹ Les annexes suivantes font partie intégrante du présent contrat :

- a) Représentation cartographique des nouvelles limites paroissiales (annexe No 1)
- b) Inventaire des immeubles des paroisses contractantes concernés par la fusion (Annexe No 2)

Les pièces suivantes sont jointes au présent contrat :

- a) Inventaire des affiliations des paroisses contractantes à collectivités indirectement concernées (pièce jointe 1)
- b) Inventaire des contrats de droit public ou privé auxquels les paroisses contractantes sont parties (pièce jointe 2)
- c) Inventaire des baux à loyers (pièce jointe 3)
- d) Inventaire des affaires pendantes des paroisses contractantes à la date de la conclusion du contrat (pièce jointe 4)
- e) Inventaire de la situation financière des paroisses contractantes à la date de la conclusion du contrat : comptes 2024 (pièce jointe 5)
- f) Plans financiers pour les années 2025 à 2030 des paroisses contractantes (pièce jointe 6).

Ainsi délibéré et accepté par l'assemblée de paroisse de Diesse ainsi que par l'assemblée de paroisse de Nods le **XX XXXXX 2025**.

Paroisse réformée de Diesse

La Présidente : La Secrétaire

Paroisse réformée de Nods

La Présidente : La Secrétaire

Annexe No 2

Inventaire des immeubles des paroisses contractantes concernés par la fusion

Paroisse réformée de Diesse

- La Cure
- La Maison de paroisse
- Le Pigeonnier
- Le garage
- L'église

Paroisse réformée de Nods

- Bâtiment de l'église et place de stationnement : 187'716.00
- Terrain Le Pâquier : 170.00
- Immeuble, appartement cure : 472'160.00

Pièce jointe No 1

Inventaire des affiliations des paroisses contractantes à collectivités indirectement concernées

Paroisse réformée de Diesse

Lac en ciel, charte de collaboration adoptée par les assemblées de paroisse le 10.11.2009 à Diesse, le 28.11.2009 à Nods et le 12.12.2009 à La Neuveville.

Paroisse réformée de Nods

Lac en ciel, charte de collaboration adoptée par les assemblées de paroisse le 10.11.2009 à Diesse, le 28.11.2009 à Nods et le 12.12.2009 à La Neuveville.

Pièce jointe No 2

Inventaire des contrats de droit public ou privé auxquels les paroisses contractantes sont parties

Paroisse réformée de Diesse

- Manufacture d'orgues Flülister, contrat pour contrôle et accordage
- Epsitec, abonnement annuel Crésus comptabilité

Paroisse réformée de Nods

- Contrat avec la manufacture d'orgues St-Martin SA
- Perfogroup : contrat de maintenance éclairage de secours
- Muribaer : contrat de maintenance des cloches
- Hälgi et co : révision ventilation et chauffage à air chaud
- Youhey et Infomaniak (hébergement du site internet)

Pièce jointe No 3

Inventaire des baux à loyers

Paroisse réformée de Diesse

- Bail à ferme Jean-Claude et Laurence Bourquin / parcelle No 2290 sise à Diesse / Prairie naturelle
- Commune de Plateau de Diesse / participation aux frais de chauffage de l'église
- Divers / locations de la maison de Paroisse et de l'église
- Divers / location de la Cure

Paroisse réformée de Nods

- Bâtiment Diesse 3-5 ; 3 contrats de bail
- Commune de Nods / participation aux frais de chauffage de l'église
- Divers / locations de l'église
- Divers / location de la Cure

Pièce jointe No 4

Inventaire des affaires pendantes des paroisses contractantes à la date de la conclusion du contrat

Paroisse réformée de Diesse

- Néant (état au 15.6.2025)

Paroisse réformée de Nods

- Néant (état au 15.6.2025)

Pièce jointe No 5

Inventaire de la situation financière des paroisses contractantes à la date de la conclusion du contrat

Paroisse réformée de Diesse

Tableau des résultats des comptes 2024

16.06.25 15:54

Comptes 2024

Page 1

Compte de fonctionnement selon les tâches

		01.01.24 - 31.12.24				01.01.24 - 31.12.24	
		Charges 2024	Revenus 2024	Budget Charges 2024	Budget Revenus 2024	Charges 2023	Revenus 2023
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	352'576.78	358'920.07	288'194.00	260'300.00	270'760.99	266'241.65
35	Eglises et affaires religieuses	352'576.78	358'920.07	288'194.00	260'300.00	270'760.99	266'241.65
351	Culte	21'281.56	10'346.30	19'250.00	7'500.00	20'011.49	9'485.15
3510	Culte	21'281.56	10'346.30	19'250.00	7'500.00	20'011.49	9'485.15
352	Formation	21'517.86	5'791.35	29'000.00	7'500.00	20'358.74	6'037.75
3520	Formation	21'517.86	5'791.35	29'000.00	7'500.00	20'358.74	6'037.75
353	Affaires sociales	6'218.30	8'595.85	3'600.00	3'400.00	4'798.12	7'324.40
3530	Affaires sociales	6'218.30	8'595.85	3'600.00	3'400.00	4'798.12	7'324.40
354	Culture	7'900.35	557.00	10'100.00		6'400.70	
3540	Culture	7'900.35	557.00	10'100.00		6'400.70	
357	Infrastructure	118'737.79	76'050.45	59'590.00	21'120.00	54'887.13	14'473.10
3570	Infrastructure	118'737.79	76'050.45	59'590.00	21'120.00	54'887.13	14'473.10
358	Organisation	51'761.77	4'980.09	48'350.00	5'000.00	55'216.81	9'692.67
3580	Organisation	51'761.77	4'980.09	48'350.00	5'000.00	55'216.81	9'692.67
359	Finances & impôts	125'159.15	252'599.03	118'304.00	215'780.00	109'088.00	219'228.58
3590	Finances & impôts	125'159.15	252'599.03	118'304.00	215'780.00	109'088.00	219'228.58
9	Finances et impôts	6'343.29					
99	Postes non répartis	6'343.29					
990	Postes non répartis	6'343.29					
9900	Postes non répartis, article 84 OCo	6'343.29					
	Total des charges et des revenus	358'920.07	358'920.07	288'194.00	260'300.00	270'760.99	266'241.65
	Résultat: Excédent de revenus				27'894.00		4'519.34
	Résultat: Excédent de charges						
	Totaux	358'920.07	358'920.07	288'194.00	288'194.00	270'760.99	270'760.99

Bilan au 31.12.2024

16.06.25 11:24

Comptes 2024

Page 1

Bilan

		01.01.24 - 31.12.24			
		Etat au 1.1	Etat au 31.12	Augmentation	Diminution
.1	Actif	717'606.91	713'753.34		3'853.57
.10	Patrimoine financier	494'269.41	472'411.74		21'857.67
.100	Disponibilités et placements à court terme	416'280.00	387'314.24		28'965.76
.1001	La Poste	196'605.38	107'254.00		89'351.38
.1002	Banque	219'674.62	280'060.24	60'385.62	
.101	Créances	72'555.11	66'334.55		6'220.56
.1010	Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur de tiers				
.10100.00	Créances diverses	3'402.50	42.02		3'360.48
.10100.01	Compte d'attente	13.25			13.25
.10100.02	Avance - Ch. Hurmi				
.10100.03	Avance - Aînés	1'331.70	1'533.70	202.00	
.10100.04	Compte jeunesse interparoissial		287.60	287.60	
.1012	Créances fiscales	67'053.20	62'726.35		4'326.85
.1015	Comptes courants internes				
.1019	Autres créances	754.46	1'744.88	990.42	
.104	Actifs de régularisation	5'234.30	18'562.95	13'328.65	
.1040	Charges de personnel				
.1041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'234.30	18'562.95	13'328.65	
.1042	Impôts				
.1043	Transferts du compte de résultats				
.1044	Charges financières/revenus financiers				
.1045	Autres revenus d'exploitation				
.1046	Actifs de régularisation, compte des investissements				
.107	Placements financiers	200.00	200.00		
.1070	Actions et parts sociales	200.00	200.00		
.108	Immobilisations corporelles PF				
.1080	Terrain PF				
.1084	Bâtiments PF				
.14	Patrimoine administratif	223'337.50	241'341.60	18'004.10	
.140	Immobilisations corporelles PA	223'337.50	241'341.60	18'004.10	
.1404	Terrains bâtis	97'773.95	133'714.70	35'940.75	
.1407	Immobilisations en cours de construction PA				
.1409	Autres immobilisations corporelles	125'563.55	107'626.90		17'936.65
.2	Passif	717'606.91	713'753.34		3'853.57
.20	Capitaux de tiers	265'063.32	254'866.46		10'196.86
.200	Engagements courants		558.75	558.75	

Bilan

01.01.24 - 31.12.24

		Etat au 1.1	Etat au 31.12	Augmentation	Diminution
.2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations		558.75	558.75	
.2002	Impôts				
.2003	Acomptes reçus de tiers				
.201	Engagements financiers à court terme	29'650.00	29'650.00		
.2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	29'650.00	29'650.00		
.204	Passifs de régularisation	33'406.62	39'495.95	6'089.33	
.2040	Charges de personnel				
.2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33'406.62	39'495.95	6'089.33	
.2042	Impôts				
.2043	Transferts du compte de résultats				
.2044	Charges financières / revenus financiers				
.2045	Autres revenus d'exploitation				
.2046	Passifs de régularisation, compte des investissements				
.206	Engagements financiers à long terme	200'650.00	171'000.00		29'650.00
.2060	Hypothèques				
.2063	Emprunts	200'650.00	171'000.00		29'650.00
.209	Engagements envers les fonds enregistrés comme capitaux de ti	1'356.70	14'161.76	12'805.06	
.2090	Engagements envers les fonds enregistrés comme capitaux de ti				
.20920	Compte course de solidarité.		14'161.76	14'161.76	
.20922	Compte jeunesse	1'356.70			1'356.70
.29	Capitaux propres	452'543.59	458'886.88	6'343.29	
.293	Préfinancements				
.2930	Préfinancements				
.294	Réserves		6'343.29	6'343.29	
.2940	Réserves de politique financière		6'343.29	6'343.29	
.296	Réserve liée à la réévaluations du PF				
.2960	Réserve liée à la réévaluations du PF				
.298	Autres capitaux propres				
.2980	Autres capitaux propres				
.299	Excédent/découvert du bilan	452'543.59	452'543.59		
.2990	Résultat annuel	-4'519.34		4'519.34	
.2999	Résultats cumulés des années précédentes	457'062.93	452'543.59		4'519.34

Paroisse réformée de Nods

Tableau des résultats des comptes 2024

16.06.25 08:11

Paroisse réformée de Nods

Page 1

Compte de fonctionnement selon les tâches

01.01.24 - 31.12.24

		Charges 2024	Revenus 2024	Budget Charges 2024	Budget Revenus 2024	Charges 2023	Revenus 2023
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	208'404.00	208'404.00	197'400.00	188'550.00	219'579.46	219'579.46
35	Eglises et affaires religieuses	208'404.00	208'404.00	197'400.00	188'550.00	219'579.46	219'579.46
351	Culte	13'575.30		14'500.00		13'782.55	
3510	Culte	13'575.30		14'500.00		13'782.55	
352	Formation	15'339.03		18'750.00		18'604.85	
3520	Formation	15'339.03		18'750.00		18'604.85	
353	Affaires sociales	33'486.30	12'749.60	24'300.00	7'400.00	24'561.85	4'030.40
3530	Affaires sociales	33'486.30	12'749.60	24'300.00	7'400.00	24'561.85	4'030.40
354	Culture	22'091.60	2'700.00	21'000.00	3'150.00	20'696.85	2'700.00
3540	Culture (y.c. entretien de l'église)	22'091.60	2'700.00	21'000.00	3'150.00	20'696.85	2'700.00
357	Infrastructure	25'605.37	1'250.00	25'600.00	300.00	30'549.20	2'734.30
3570	Infrastructure (Locaux de la cure, Rte de Diesse 5)	25'605.37	1'250.00	25'600.00	300.00	30'549.20	2'734.30
358	Organisation	36'137.22	3'000.00	43'900.00	3'000.00	52'627.06	3'000.00
3580	Organisation	36'137.22	3'000.00	43'900.00	3'000.00	52'627.06	3'000.00
359	Finances & impôts	62'169.18	188'704.40	49'350.00	174'700.00	58'757.10	207'114.76
3590	Finances & impôts	36'629.00	140'813.12	36'850.00	132'100.00	36'813.45	135'328.35
3591	Biens-fonds du patrimoine financier (terrain et bât)	25'540.18	42'660.00	12'500.00	42'600.00	21'943.65	43'715.00
3599	Clôture		5'231.28				28'071.41
	Total des charges et des revenus	208'404.00	208'404.00	197'400.00	188'550.00	219'579.46	219'579.46
	Résultat: Excédent de revenus						
	Résultat: Excédent de charges				8'850.00		
	Totaux	208'404.00	208'404.00	197'400.00	197'400.00	219'579.46	219'579.46

Bilan au 31.12.2024

17.06.25 07:05

Paroisse réformée de Nods

Page 1

Bilan

01.01.24 - 31.12.24

		Etat au 1.1	Etat au 31.12	Augmentation	Diminution
.1	Actif	837'766.49	860'118.56	22'352.07	
.10	Patrimoine financier	628'190.24	664'379.66	36'189.42	
.100	Disponibilités et placements à court terme	110'272.64	136'429.33	26'156.69	
.1000	Caisse	5'012.10	8'601.50	3'589.40	
.10000.00	Caisse	5'012.10	8'601.50	3'589.40	
.1001	La Poste	28'158.70	53'791.51	25'632.81	
.10010.00	CCP 25-5224-0	28'158.70	53'791.51	25'632.81	
.1002	Banque	77'101.84	74'036.32		3'065.52
.10020.00	Raiffeisen CH34 8080 8003 5795 9796 1	61'288.86	74'079.49	12'790.63	
.10020.01	Raiffeisen CH38 8080 8009 5553 0073 7	15'812.98	-43.17		15'856.15
.101	Créances	25'586.90	35'619.63	10'032.73	
.1010	Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur de tiers	612.90			612.90
.10100.01	Créances diverses	612.90			612.90
.1012	Créances fiscales	15'950.45	20'132.53	4'182.08	
.10120.00	Impôts à encaisser NESKO	15'234.05	20'483.98	5'249.93	
.10120.01	Compte de virement avec le canton (NESKO)	1'556.40	434.20		1'122.20
.10120.02	Part au produit de l'impôt fédéral direct		264.35	264.35	
.10120.99	Rectification de la valeur des créances fiscales	-840.00	-1'050.00		210.00
.1019	Autres créances	9'023.55	15'487.10	6'463.55	
.10190.01	Débiteurs divers	305.50			305.50
.10190.10	Groupe de travail fusion	8'718.05	15'487.10	6'769.05	
.107	Actions et parts sociales	20'000.00	20'000.00		
.1070	Parts sociales	20'000.00	20'000.00		
.10700.01	Parts sociales Banque Raiffeisen	20'000.00	20'000.00		
.108	Immobilisations corporelles PF	472'330.70	472'330.70		
.1080	Terrain PF	170.00	170.00		
.10800.00	Terrain Le Pâquier, verger 579 m2 (parcelle No 123 activée à la valeur	170.00	170.00		
.1084	Bâtiments PF	472'160.70	472'160.70		
.10840.00	Immeuble Route de Diesse 3-5, 5a et maison de jardin (Parcelle No 1	472'160.70	472'160.70		
.14	Patrimoine administratif	209'576.25	195'738.90		13'837.35
.140	Immobilisations corporelles PA	209'576.25	195'738.90		13'837.35
.1404	Terrains bâtis	183'554.30	174'920.30		8'634.00
.14040.00	Bâtiment de l'Eglise et place de stationnement, immeuble RF No 148,	187'716.30	187'716.30		

Bilan

				01.01.24 - 31.12.24	
		Etat au 1.1	Etat au 31.12	Augmentation	Diminution
.14040.01	Bâtiment de l'Eglise, immeuble No 148, nouveau porche d'entrée (côté	28'124.00	28'124.00		
.14040.99	Rectifications	-32'286.00	-40'920.00		8'634.00
.1409	Autres immobilisations corporelles	26'021.95	20'818.60		5'203.35
.14099.00	PA existant lors de l'introduction du MCH2	52'039.30	52'039.30		
.14099.99	Rectification PA existant au 31.12	-26'017.35	-31'220.70		5'203.35
.2	Passif	837'766.49	860'118.56	22'352.07	
.20	Capitaux de tiers	-233.70	27'349.65	27'583.35	
.200	Engagements courants	-233.70	25'749.65	25'983.35	
.2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-233.70	25'749.65	25'983.35	
.20000.00	Créanciers		19'750.20	19'750.20	
.20001.00	Assurances sociales (AVS/AC/CAF)	-233.70	5'999.45	6'233.15	
.204	Passifs de régularisation		1'600.00	1'600.00	
.2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		1'600.00	1'600.00	
.20410.00	RG charges de biens, services et autres charges d'exploitation		1'600.00	1'600.00	
.29	Capitaux propres	838'000.19	832'768.91		5'231.28
.294	Réserves	50'120.97	50'120.97		
.2940	Réserves de politique financière	50'120.97	50'120.97		
.29400.00	Amortissements supplémentaires	50'120.97	50'120.97		
.299	Excédent/découvert du bilan	787'879.22	782'647.94		5'231.28
.2990	Résultat annuel	-28'071.41	-5'231.28	22'840.13	
.29900.00	Résultat annuel	-28'071.41	-5'231.28	22'840.13	
.2999	Résultats cumulés des années précédentes	815'950.63	787'879.22		28'071.41
.29990.00	Résultats cumulés des années précédentes	815'950.63	787'879.22		28'071.41

Pièce jointe No 6

Plans financiers pour les années 2025 à 2030 des paroisses contractantes

Paroisse réformée de Diesse

Tableau des résultats de la planification financière des années 2025 à 2030

Paroisse réformée évangélique de Diesse (1747)

Indicateurs financiers	Unité	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan 2026	Plan 2027	Plan 2028
Excédent/découvert du bilan (GM 299)	CHF	457 062.93	429 168.93	413 544.93	368 697.00	348 697.00	328 697.00
Réserves (GM 294)	CHF	-	-	-	-	-	-
Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris (GM 294 + 299)	CHF	457 062.93	429 168.93	413 544.93	368 697.00	348 697.00	328 697.00
Résultat annuel, compte général (GM 900)	CHF	4 519.34	27 894.00	15 624.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
Attributions aux réserves de politique financière (GM 3894 / GM - 4894)	CHF	-	-	-	-	-	-
Résultat annuel (compte général) avant les attributions aux réserves de politique financière ou prélèvements sur ces réserves (GM 900+3894-4894)	CHF	4 519.34	27 894.00	15 624.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	CHF	204 044.45	200 000.00	210 000.00	210 000.00	210 000.00	210 000.00
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	CHF	6 960.95	10 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00
Dettes brutes (GM 200+201-2016+ 206)	CHF	230 300.00	200 650.00	171 000.00	141 350.00	111 700.00	82 050.00
Investissements nets compte général	CHF	101 847.85	200 000.00	-	-	-	-
Degré d'autofinancement compte général	%	100	-1	100	100	100	100
Quotient de l'excédent du bilan	%	216.61	204.37	191.12	171.49	162.18	152.88
Quotité d'impôt personnes physiques		0.184	0.184	0.184	0.184	0.184	0.184
Quotité d'impôt personnes morales		0.184	0.184	0.184	0.184	0.184	0.184

La Présidente
Damara Röthlisberger

La secrétaire
Nicole Racine

La caissière
Barbara Bourquin

Paroisse réformée de Nods

Tableau des résultats de la planification financière des années 2025 à 2030

Paroisse Réformée de Nods

Plan financier 2025 à 2030

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Montants en milliers

	BUDGET	EXERCICES DE PROJECTION				
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prévisions pour le compte de résultats						
Total des revenus	181.3	190.5	193.1	194.7	197.0	199.2
Total des charges	199.1	199.6	202.2	196.9	198.5	209.4
Marge de manœuvre offerte par le compte de résultats	-17.8	-9.1	-9.2	-2.2	-1.4	-10.2
Investissements nets						
Investissements nets	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6
Prévisions relatives aux charges						
Coûts induits (-) et revenus (+) des investissements	-8.6	-8.6	-8.6	-8.6	-8.6	-8.6
Marge de manœuvre offerte par le compte de résultats	-17.8	-9.1	-9.2	-2.2	-1.4	-10.2
Excédent (+) / découvert (-)	-26.5	-17.7	-17.8	-10.8	-10.1	-18.9
Capitaux propres / découvert du bilan						
Evolution de l'excédent (+) / du découvert (-) du bilan	761.3	743.6	725.8	715.0	705.0	686.1